



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 04-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 17 juin 2026 :

Règlement n° 04-2026 concernant la gestion contractuelle et certaines délégations

Ce règlement vise à prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la MRC et déléguer certains pouvoirs à différents fonctionnaires et employés de la MRC.

Ce règlement est disponible au bureau de la MRC d'Abitibi Ouest, situé au 11, 5^e Avenue Est à La Sarre, aux jours et heures d'ouverture du bureau, et sur le site Internet de la MRC, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ A LA SARRE

Ce 18 juin 2026

Normand Lagrange
Greffier-trésorier
Directeur général